

U Yvelines

Spécial Stage

«U Yvelines», Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation,
la recherche et la culture

FSU78: 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel : fsu78@fsu.fr

Directeur de publication : Simon Gautier

N° CPAP : 0725 S 07501 – Déposé le : 8 avril 2021

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N°114

Février

Mars

2021



La flambée épidémique aurait-elle pu être évitée ?

La fermeture des établissements scolaires et des crèches avec l'annonce mercredi 31 mars 2021 d'un re-confinement national, sonne l'aveu d'échec d'un président péremptoire qui a méprisé l'alerte des scientifiques et des professionnels.

A son image, le ministre de l'Education Jean Michel Blanquer, exprime son mépris du service public d'éducation et de ses personnels sur les plateaux de télévision à grands renforts de mensonges sur la propagation du virus en milieu scolaire et la mise en œuvre du protocole sanitaire.

S'il est toujours plus facile de juger du bien fondé de décisions après coup lorsque leurs conséquences sont connues de tous, une gouvernance qui s'exempt de tout débat démocratique qui prend des décisions hors sol sans jamais anticiper leurs mises en œuvre, est vouée à l'échec et met les personnels et les usagers en danger.

Depuis un an, la pandémie a mis à mal notre société déjà fragilisée. Ses conséquences sanitaires, économiques mais aussi sociales sont dramatiques : une précarité intergénérationnelle et des souffrances psychologiques dont on ne peut pas encore mesurer l'ampleur.

Pourtant, en réaffirmant l'importance des missions des services publics, cette crise sanitaire a aussi montré les limites des politiques menées d'un même modèle économique toujours moins rémunérateur et moins protecteur pour ses agents. La pandémie nous rappelle avec force quels sont nos biens communs.

La santé pour tous est un droit qui exige que soient partagée, à travers le monde, la recherche et les technologies médicales. Il n'est pas acceptable que la pandémie et ses conséquences dramatiques pour le plus grand nombre d'entre nous soient sources de profits pour des entreprises privées qui privilégient les seuls actionnaires au détriment de leurs salariés et plus largement de l'ensemble de la population.

Suite page 2 >>>>>

>>>> suite de la page 1

L'accès aux traitements ou aux vaccins ne peut dépendre d'entreprises privées qui seules en déterminent le prix. Ce monopole, qui limite la disponibilité des médicaments essentiels et augmente leurs coûts pour les malades, est inacceptable. Des financements publics

SUITE DE L'ÉDITO

qui doivent impérativement s'accompagner de strictes garanties en termes de disponibilité et de coût des médicaments, sont indispensables à la recherche. Les politiques menées dans ce domaine ne sont pas à la hauteur des enjeux. La FSU dénonce le pillage par les multinationales pharmaceutiques de nos biens communs, que sont les systèmes

LA FLAMBÉE ÉPIDÉMIQUE AURAIT-ELLE PU ÊTRE ÉVITÉE

de sécurité sociale. Elle dénonce les politiques successives menées qui s'attaquent au principe de solidarité de notre système social (santé, prévoyance, retraites...) plutôt que de mettre un terme à ces lobbies.

Evelyne Diana-Bras,
co-secrétaire départementale

En décembre dernier la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé l'intention du gouvernement de placer les adjoints-gestionnaires sous une double autorité État-collectivité territoriale.

L'article 32 du projet de loi, prévoit de donner aux exécutifs des collectivités territoriales des prérogatives d'autorité fonctionnelle sur les adjoints-gestionnaires, à titre expérimental, pendant trois ans. Chacun sait cependant qu'il existe des expérimentations qui durent même si elles s'avèrent malheureuses !

Si cette mesure devait voir le jour, elle aggraverait la situation rencontrée par bon nombre d'adjoint-es-gestionnaires : elle créerait les conditions structurelles d'injonctions paradoxales permanentes. En effet, l'intrusion de certaines collectivités dans la vie des établissements, parfois au mépris des lois et règlements de l'éducation - au mépris peut-être demain

LOI 4D

des missions d'enseignement - est déjà aujourd'hui un facteur de déstabilisation pour leur bonne organisation.

Pour le SNASUB il n'est donc pas envisageable d'admettre sereinement un déséquilibre supplémentaire dans le fonctionnement des EPLE et une dégradation supplémentaire des conditions de travail des équipes d'intendance et de direction provoqués par une situation potentielle de « schizophrénie » administrative et hiérarchique.

L'adjoint-e gestionnaire doit rester personnel de l'éducation nationale, sous l'autorité de l'éducation nationale, fonctionnelle et hiérarchique et l'adjoint-e du chef d'établissement.

Tout se passe comme si l'État, après avoir transféré en 2003 les agents de service, devenus ATTEE (agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement), s'apprête à se débarrasser à plus ou moins long terme

UNE MENACE POUR LES EPLE

d'une partie des personnels d'État. Cela fait, cette tendance finirait par avaler les administratifs et peut-être un jour les enseignants.

Il y a une mesure à prendre pour conforter la mission des adjoint-es-gestionnaires : la reconnaître complètement comme relevant de la catégorie A. Le SNASUB demande la requalification de tous les postes nécessaires pour y parvenir et promouvoir les personnels qui les occupent, dans le cadre d'un plan massif de requalification de B vers A et de C vers B pour reconnaître enfin les fonctions réellement exercées par les personnels.

NON à un fonctionnement de nos EPLE perturbé par l'intrusivité accrue des collectivités territoriales, même à titre expérimental !

Steve Ogiron – SNASUB

PLAN HERCULE

Le 8 avril prochain nous commémorerons le 75e anniversaire de la loi de nationalisation d'EDF et de GDF sous l'impulsion du ministre communiste de l'époque, Marcel Paul. C'est cette date que l'intersyndicale de l'entreprise a choisi pour appeler l'ensemble des électriciens et gaziers à se mettre en grève, après plusieurs journées de mobilisation, pour refuser la mise en place du projet Hercule. Ce projet de démantèlement d'EDF, nommé Hercule, prévoit de couper l'entreprise en trois entités : EDF Vert (qui regrouperait la production des énergies renouvelables et la commercialisation), EDF Bleu (qui regrouperait le nucléaire et le réseau de transport) et EDF Azur (qui regrouperait l'hydroélectrique). Ce plan, élaboré main dans la main par l'Union Européenne, le gouvernement français et la direction de l'entreprise n'a d'autre but que de finir de démanteler le service public de l'énergie en France.

L'objectif final d'Hercule est assez

simple à comprendre ! La découpe en pièces d'EDF permettra de privatiser les profits et de nationaliser les pertes. EDF Bleu, regroupant toutes les activités non rentables, restera publique et financée par nos impôts. EDF Vert s'occupera de tout ce qui est rentable et sera privatisée (dès le départ à 35% et davantage ensuite). Elle deviendra donc un marchand privé d'énergie qui achètera à bon prix l'énergie produite par EDF Bleu. Les groupes privés pourront donc réaliser de juteux profits sans avoir à supporter les coûts importants d'entretiens et d'infrastructure.

Pour les ménages, le processus de privatisation/ouverture à la concurrence de l'énergie se fait ressentir très concrètement. Depuis 2007 (date de la libéralisation totale du marché de l'électricité), les prix n'ont cessé d'augmenter pour coller aux directives européennes de la sacro-sainte libre concurrence (les dernières en date : +2,4% en février 2020, +1,5% en août

EN ROUTE VERS LE DÉMANTÈLEMENT D'EDF

2020, +1,6% en février 2021). Selon la commission européenne si les prix sont trop bas ils empêchent la concurrence et que leur hausse plonge des milliers de ménage dans la précarité énergétique ne semble guère les déranger. Avec Hercule, les hausses tarifaires s'accroîtront encore pour permettre aux groupes privés souhaitant entrer sur le marché de le faire et de dégager de juteux profits.

Comme dans tous les secteurs qui ont connu ce processus, la conclusion est la même : hausse des prix, dégradation du service. Nous devons donc nous engager contre ce projet Hercule de casse du service public d'EDF et apporter tout notre soutien aux électriciens et gaziers en lutte depuis plusieurs mois. Ce n'est pas d'une énième privatisation dont nous avons besoin mais d'un monopole public qui permette de répondre aux besoins de la population !

Antoine Bimbeau - SNES

Décidément, c'est une habitude bien ancrée dans ce département : ni les élus, ni les institutions ne répondent à nos interpellations. Et la presse ne fait pas mieux. Le 18 mars, des délégations intersyndicales de retraités sont venues chercher, devant l'Agence régionale de santé à Versailles, les réponses aux questions que nous avons posées par courrier sur les couacs nombreux de la campagne de vaccination. (Le courrier figure sur le site FSU 78). La presse,

conviée, ne s'est pas dérangée... Alors on continue. Le 31 mars, c'est dans le cadre d'une action nationale du Groupe des 9 que nous nous sommes regroupés devant le ministère de la santé, pour y porter des revendications sur 3 points :

- La campagne de vaccination et l'accès à la santé en général, avec la défense des services publics, notamment hospitaliers,
- Le pouvoir d'achat, en berne depuis près de 20 ans et l'exigence d'un

rattrapage et d'une revalorisation indexée sur l'évolution des salaires,

- La dénonciation de l'« âgeisme », qui tend à dresser les générations entre elles en inventant de prétendus privilèges dont bénéficieraient les « vieux » au détriment des jeunes.

Et il faudra sans doute encore persévérer pour se faire entendre.

Sylvie Chardon
Section Fédérale des Retraités

A l'image de toute la profession, les professeurs d'EPS ne cessent d'adapter leurs enseignements aux évolutions sanitaires de la période.

Dès le mois de juin dernier, les équipes EPS ont su adapter leurs programmations d'activités, ont conçu et mis en place des protocoles sanitaires en accord avec leur établissement et les collectivités territoriales pour permettre la reprise de l'activité physique tout en assurant la sécurité des élèves et des personnels. Personnels qui se sont pourtant fortement interrogés sur la notion de sécurité car nous sommes bien la seule discipline où les élèves sont autorisés à retirer leurs masques. Les revendications sur les ½ groupes permettant la mise en place de la distanciation ou la fourniture de masques chirurgicaux pour les enseignants étaient des revendications plus que légitimes.

Notre discipline a par ailleurs la spécificité d'avoir ses salles de classe, nos gymnases et piscines, hors des murs des établissements la plupart du temps. Ainsi, la décision gouvernementale de

fermer les gymnases au plus fort de l'hiver a suscité une forte incompréhension. Dans le même temps, la direction académique nous expliquait que des remontées d'étude avaient montré qu'aucun cluster n'était apparu dans les gymnases ou dans les piscines malgré l'absence de masque. D'autres solutions étaient envisageables, par exemple des ½ groupes partout. Si le déroulement des cours d'EPS a été compliqué dans les conditions hivernales, il a pu continuer à condition d'avoir des installations sportives extérieures en nombre suffisant et une météo clémente.

La période a particulièrement mis à mal le sport scolaire. Rappelons que toutes les rencontres et compétitions, première source de motivation chez nos élèves, ont été annulées dès la rentrée de septembre. De plus, ce sont bien les AS d'intérieures qui comptent chaque année le plus de licenciés (badminton, futsal, handball, gymnastique), ainsi beaucoup d'AS proposant des sports collectifs ont dû changer leur offre de formation. La limitation des brassages décrétée en novembre a complexifié

encore l'organisation des AS, qui ont tout de même réussi à proposer des créneaux par niveau de classe. La fermeture des installations intérieures ont mis à l'arrêt beaucoup d'entre elle pendant deux mois. La réouverture des gymnases devrait permettre une reprise répondant à une demande très forte des élèves et en particulier les collégiens.

On ne peut cependant que s'interroger quant aux décisions gouvernementales. En effet comment comprendre une réouverture des gymnases, des piscines et de ses vestiaires collectifs dans un moment de pic de l'épidémie et à un moment où la météo tend à s'améliorer ? Encore une fois, ce sera aux enseignants de s'adapter et de faire au mieux pour leurs élèves mais cette « autonomie », marque de « confiance » selon notre ministre est plutôt ressentie comme une nouvelle preuve de mépris pour beaucoup et une incapacité à prendre les bonnes décisions aux bons moments.

Mélanie Peltier
SNEP

Département particulièrement touché comme l'ensemble de l'Île de France par la pandémie, la situation dans les Yvelines s'est aggravée de manière exponentielle ces dernières semaines. La mesure sanitaire de fermeture de classe, dès un cas de Covid avéré, a mis en lumière la propagation hors contrôle du virus en milieu scolaire. Propagation pourtant jusque-là minorée et ce, bien que la circulation du variant anglais soit devenue très majoritaire sur notre territoire. Sans anticipation ni mesures adaptées pour y parvenir, le dogme de l'ouverture des écoles coûte que coûte non seulement s'est soldé par un échec mais a également mis à mal la sécurité des personnels et de leurs familles.

La gestion binaire d'un président omnipotent qui alterne entre ouverture et fermeture pour protéger soit l'économie soit la santé et qui au final ne maîtrise rien et ne protège personne.

La situation dans les écoles illustre la cacophonie dangereuse qui perdure depuis un an. Le télétravail n'est pas appliqué partout où il le pourrait. Le matériel pour sa mise en œuvre est rarement fourni et la formation nécessaire jamais anticipée. Aucune leçon n'a été tirée du premier confinement. La continuité pédagogique en distanciel est toujours portée par les seules professionnels, avec leurs propres moyens, pour des résultats que l'on sait, aussi inégaux qu'inéquitables, dans une situation anxiogène pour tous.

Cette désorganisation a gravement dégradé les conditions de travail des personnels dont le cœur des missions est, depuis un an, de pallier aux insuffisances de leur ministère dans des conditions sanitaires qui mettent en péril leur santé physique et psychologique.

Pourquoi le dézonage des vacances de printemps, pourtant dans les débats depuis plusieurs semaines, n'a pas été anticipé ? Pourquoi des décisions qui bouleversent les missions professionnelles mais aussi de leur vie personnelle ne bénéficient pas de temps pour leur organisation ? Pourquoi annoncer l'accueil du public prioritaire sans en anticiper ses modalités ?

suite de l'article en page 4 >>>>>

>>>> suite de la page 3

Comment les personnels pourraient-ils appréhender sereinement la reprise en présentiel alors que rien n'a été engagé pour remédier aux difficultés qui mettent leur santé en danger. Va-t-on encore leur imposer de ne pas être « trop regardant » sur le respect du protocole sanitaire : ménage, distanciation,

aération, brassage... jusqu'au prochain confinement et à la prochaine fermeture des établissements scolaires ?

La situation n'est plus tenable. Elle met en danger la santé des personnels confrontés à la COVID et à tous les risques psychosociaux générés par une gestion sanitaire désastreuse.

C'est immédiatement qu'il faut proposer de vacciner massivement les

personnels, organiser le déploiement de tests salivaires gratuits dans tous les établissements scolaires et aménager les allègements d'effectifs en lien avec les collectivités locales afin de maintenir l'éducation tout en préservant la santé de tous.

Evelyne Diana-Bras
SNUipp, CHSCT départemental

STAGE FSU - 10 JUIN 2021 - MANTES
UN PAYS QUI SE TIENT SAGE

Violence des forces de l'ordre contre des manifestants, utilisation plus qu'abusives de certaines armes, mutilations, acharnement sur des personnes au sol, scènes d'humiliation... Depuis quelques années, depuis le mouvement contre la loi travail peut-être, ces images abreuvent les réseaux sociaux et surgissent, de façon plus ou moins visible, dans les médias « traditionnels ».

Si la thématique de la violence policière n'est pas nouvelle, et si les

policiers d'autrefois n'étaient pas forcément plus pacifiques que ceux d'aujourd'hui, la question agite le débat public et se concrétise régulièrement par de nouveaux textes de loi.

A ce titre, la France dispose d'ailleurs d'un des arsenaux législatifs les plus développés, régulièrement dénoncé pour les atteintes aux droits de l'Homme que celui-ci permet en théorie, et de plus en plus souvent en pratique.

Mais comment en est-on arrivé là ?

Est-ce une fatalité ? La France est-elle un cas unique parmi les démocraties occidentales ? Quelles contradictions ces évolutions mettent-elles en évidence ?

Venez en parler avec nous et notre invité (à préciser), lors d'une journée qui sera notamment articulée autour de la projection du film de David Dufresne, « Un pays qui se tient sage », le jeudi 10 juin au lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie.

Tous les détails sur notre site (onglet «dossiers»).

**INSCRIVEZ VOUS AU STAGE ORGANISÉ
PAR LA FSU78 LE 10 JUIN 2021 AVANT
LE 10 MAI 2021**

**C'EST UN DROIT : FAITES LE
RESPECTER !**

**PREVENIR IMPÉRATIVEMENT LA
FSU PAR MAIL (FSU78@FSU.FR)
SANS ATTENDRE LA RÉPONSE DE
L'ADMINISTRATION**

**CONTACTEZ NOUS EN CAS DE
PROBLÈME**

Pour vous inscrire au stage du 10 juin 2021 les modalités sont les suivantes : dans le 1er degré la démarche est dématérialisée (cf. site de la FSU78, onglet «dossiers» ; dans le second degré il faut adresser un courrier (voir modèle ci dessous*) à l'autorité compétente (pour les personnels de l'EN la Rectrice) sous couvert du chef de service.

Afin d'anticiper l'organisation et la logistique de ce stage, prévenez rapidement la fsu de votre intention d'y participer sans attendre la réponse de l'administration (écrire à fsu78@fsu.fr en précisant vos noms prénoms fonction affectation téléphone et email).

Pour vous aider dans vos démarches, consultez la page dédiée sur le site de la FSU78 (onglet «dossiers»).

Rappel important (concerne tous les agents de la Fonction Publique, titulaires ou contractuels) concernant le congé de formation syndicale

- L'agent peut bénéficier d'un congé de formation syndicale dispensée par un centre de formation agréé.
- Le congé pour formation syndicale est un congé avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.
- La demande de congé doit être faite par écrit au moins un mois avant le début de la formation.

- Il est accordé sous réserve des nécessités de service. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé. Les décisions de rejet sont communiquées à la CAP.
- À la fin de la formation, le centre de formation délivre à l'agent une attestation d'assiduité à remettre à son administration

Modèle de courrier à dater et signer :
Conformément aux dispositions

- de la loi n°84-16 du 11/01/84, article 34 ; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires (1)
- de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État (2) définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 10/06/21 pour participer à un stage de formation syndicale, organisé à Mantes, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU (organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale selon l'arrêté du 02/02/95 publié au JO du 10/02/95

(1) pour les titulaires

(2) pour les non titulaires de l'État

10 MAI 2021

DERNIER DÉLAI POUR VOUS INSCRIRE AU STAGE FSU DU 10/06